



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation de retour à l'emploi

Question écrite n° 106909

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur l'incertitude juridique que constitue l'assujettissement à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale de l'indemnité de cessation d'activité dans le cadre du dispositif préretraite de l'allocation de remplacement pour l'emploi. Elle souhaiterait qu'il lui précise l'état du droit notamment quand cette prime est versée par une caisse de prévoyance qui présente la caractéristique d'une affiliation obligatoire.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106909

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10735